

Belles victoires de Riposte Laïque: Serne et Ghazli déboutés



Pierre Serne a perdu ses procès, alors qu'il exultait sur les réseaux sociaux en déclarant "le fascisme est vaincu !".



Figure islamiste ayant infiltré la droite française, l'Islamoturc Mourad Ghazli est lui aussi débouté par les tribunaux suite aux procédures engagées contre les patriotes français et suisses.

Riposte laïque (RL), [site web](#) créé en septembre [2007](#) avec un

journal diffusé par le [web](#) et par [courrier électronique](#), traitant principalement de la [laïcité](#) et de l'islam, a souvent été poursuivi par la justice française. Certains médias français ont même estimé que le site était harcelé par les juges tant les convocations devant les tribunaux se succédaient à un rythme infernal. Avec, à chaque fois, la condamnation des directeurs de publication, même lorsque ces derniers avaient la nationalité Suisse ou Israélienne.

Certains juges français auraient-ils pris conscience du péril islamique et migratoire qui menace le pays ? Car, en une semaine, Riposte Laïque vient de gagner deux procès contre des figures de proue de l'islam en Europe. Autant dire que le président du site, Guy Sebag, "boit du petit lait" et déclare : "Décidément, les jours se suivent et se ressemblent. Hier, j'avais Maître Pichon qui m'annonçait qu'en appel, notre grand copain Pierre Serne avait perdu, dans sa plainte contre nous, mais qu'il allait en cassation....".

Proche de [Sandrine Rousseau](#), Pierre Serne s'est notamment illustré en déposant un recours administratif contre la décision du 16 février 2016 du STIF (aujourd'hui [Île-de-France Mobilités](#)), présidé par [Valérie Pécresse](#), de supprimer la réduction solidarité transport de l'[aide médicale d'État](#) aux étrangers en situation irrégulière. Cette victoire judiciaire a obligé théoriquement le STIF à redonner la réduction de 50 % aux usagers en question et a occasionné un tollé politique au sein de la droite régionale.

Suite aux articles diffusés sur les dérives de Pierre Serne, Riposte Laïque avait perdu en première instance, lors du procès intenté par Pierre Serne contre le site, condamné à verser 6 000 euros à Serne qui exultait sur les réseaux sociaux en déclarant "le fascisme est vaincu !".

<https://ripostelaique.com/mais-a-quoi-joue-donc-lislamo-ecolo-gauchiste-pierre-serne.html>

<https://ripostelaique.com/debat-judiciaire-qualifier-serne-dis-lamo-fellateur-est-il-homophobe.html>

Manque de chance pour Pierre Serne, ardent défenseur de l'islam, il y avait une 2e mi-temps, et la Cour d'Appel a désavoué la 17e Chambre, en relaxant Riposte Laïque. L'avocat du site, Maître Frédéric Pichon pense qu'il a gagné parce qu'il a utilisé une nouvelle jurisprudence, fort intéressante, de la Cour de Cassation, "estimant qu'un directeur de publication ne peut être condamné que s'il est prouvé qu'il a participé à la mise en place de l'article sur le site. A suivre, donc...

Le réfugié Islamo-turc Mourad Ghazli débouté devant la justice française

Autre belle victoire, celle obtenu après dix ans de procédures judiciaires contre le **réfugié Islam-turc Mourad Ghazli, ancien syndicaliste de la RATP française, un temps membre des Grandes Gueules, exilé en Turquie, se disant supporter d'Erdogan.**

A l'origine, **Mourad Ghazli**, né le [17 mai 1974](#) à [Aubagne \(Bouches-du-Rhône\)](#), se dit un [homme politique](#), syndicaliste, [entrepreneur](#) et ancien [sportif français](#). Après s'être présenté à la présidence de l' [UMP](#), élection où il obtient 0,8 % des voix, il est en [2007](#) membre du bureau exécutif du [Parti radical valoisien](#). Lors de l'élection présidentielle de 2007, il appelle à voter pour [François Bayrou](#) lors du premier tour et [Ségolène Royal](#) au second.

Lors de l' [élection municipale de 2014](#) à [Thiais](#), Ghazli, chef de file local de l'UDI choisit de rejoindre la liste d'union de la droite menée par [Richard Dell'Agnola](#) (UMP). Il est présent en 13^e position et la liste sort vainqueur au second tour. Ghazli est alors élu au conseil municipal où il est nommé maire adjoint à la sécurité et aux transports. En juillet 2016, il fait l'équivalence entre l'« extrémisme

laicard » en France et [Daesh](#). Le maire de Thiais, Richard Dell'Agnola, lui retire alors ses délégations en tant qu'adjoint et lui demande de démissionner. L'UDI l'exclut. Il déclare cependant vouloir rester conseiller municipal jusqu'à la fin de la mandature « pour faire ch... le maire ». Pro-[Erdogan](#), il vit depuis en Turquie.

Mourad Ghazli dépose en septembre 2016 sa candidature à la [primaire présidentielle des Républicains de 2016](#) au titre du parti Mouvement pour l'équité et le développement. Elle n'est pas retenue.

Fin juin 2018, à l'occasion de la [Marche des fiertés](#), Ghazli manifeste dans une vidéo violente (puis une série de tweets), sa haine de la communauté [LGBT](#) en France, faisant des amalgames entre [homosexualité](#), [zoophilie](#) et [pédophilie](#).

Face à l'**Islamo-turc Mourad Ghazli**, c'est donc une belle victoire juridique de Riposte Laïque et des patriotes Suisses, puisque Mourad Ghazli, avait déposé plainte contre Danielle Borer, présidente suisse de Riposte Laïque à l'époque (années 2012-2013) et contre Christine Tasin. Il a été débouté de ses deux plaintes, et et Riposte Laïque et ses dirigeants sont relaxés.

<https://ripostelaique.com/refugie-en-turquie-lislamo-ghazli-no-us-traine-devant-les-tribunaux-francais.html>

Serne et Ghazli déboutés en deux jours par la justice française, deux combats gagnés par l'avocat Frédéric Pichon, cela fait chaud au cœur de tous les patriotes français et suisses.

Dans les deux cas, la loi française, très stricte au niveau des textes, a été correctement appliquée et rendue.

Francis GRUZELLE
Journaliste et écrivain

Carte de Presse 55411